

## NOTICE POUR LA REMISE D'APPARTEMENTS

### BASE

- ≡ Pour une remise convenable des locaux, les articles correspondants du bail à loyer et du règlement d'immeuble sont déterminants. Le procès-verbal du début de la location est considéré comme base. Concernant les défauts qui y étaient d'ores et déjà mentionnés, vous ne devez bien entendu pas les assumer.
- ≡ La date et l'heure exacte de la remise de l'objet doit être communiqué à la gérance au minimum deux semaines à l'avance. Ceci est un rendez-vous provisoire, qui deviendra définitif au moment de la confirmation par la gérance. Les travaux de remise en état et les nettoyages, selon cette notice, doivent être terminés au plus tard pour la remise de l'appartement.
- ≡ Si plusieurs personnes sont solidaires sur un bail à loyer, alors toutes les parties solidaires ou une des parties avec procuration valable, doivent être présentes en vue de la signature de la remise/de l'état des lieux.
- ≡ La location se termine normalement à 12:00, respectivement le 1er du mois suivant. Si ce jour tombe sur un samedi, dimanche ou sur un jour férié, le prochain jour ouvrable possible est appliqué. Nous considérons comme évident, que vous vous efforciez à faciliter une entrée le plus tôt possible pour le repreneur.

### NETTOYAGES

L'appartement et tous les locaux annexes (cave, grenier, balcon, terrasse, place de parc, atelier, etc.) doivent être rendus dans un état de propreté impeccable (ne pas oublier la boîte aux lettres, les prises électriques, les interrupteurs et les radiateurs). Si les nettoyages de l'appartement ont été remis à une entreprise de nettoyages, veuillez observer ce qui suit:

- ≡ Le locataire est responsable envers le bailleur pour des nettoyages irréprochables.
- ≡ Les entreprises de nettoyages sont particulièrement débordées lors des résiliations ordinaires → alors mandater une entreprise au plus vite avant le délai de remise.
- ≡ Nous vous conseillons d'inviter un représentant de l'entreprise mandatée à la remise de l'appartement.

### Fenêtres, cadres de fenêtres

Les doubles fenêtres doivent être dévissées et nettoyées entre les verres. Les cadres de fenêtres et les joints doivent également être minutieusement nettoyés (spécialement en cas de dépôt de nicotine).

### Revêtements de sol

- ≡ Les moquettes doivent être nettoyées une shampoineuse (appareil d'extraction) (tenir la quittance à disposition), les parquets vitrifiés doivent seulement être nettoyés avec un torchon humide
- ≡ Vérifier et aspirer les parquets non-vitrifiés (en aucun cas, les laver à l'eau)
- ≡ Les sols stratifiés ou autres matières synthétiques / linoléums doivent être traités avec un produit spécial

### Cuisinière / four

Ne pas graisser les plaques de la cuisinière. Les plaques et les grilles du four doivent être sans tache (sinon remplacer). Ne pas oublier les boutons de commande.

### Hotte de ventilation

Nettoyer et dégraisser minutieusement le boîtier et les filtres métalliques. Les filtres synthétiques / à charbon actif ou les coussins filtrants doivent être remplacés. Contrôler la lumière et si nécessaire, changer l'ampoule.

# APLEONA

**Tissus filtrant** (ventilation appartement contrôlée, ventilation dans les pièces d'eau)

A remplacer.

## Détartrage

Robinets, verres à dents, savonnnières, acier chromé, douche, flexible, cuvette de toilettes et réservoir, etc.

**Lave-vaisselle, lave-linge, tumbler** (toutes les machines qui sont à usage individuel)

Nettoyer et détartrer selon les instructions d'utilisation (boîtier, compartiment à lessive et filtre). Pour autant que cela soit demandé dans le bail à loyer, présenter une quittance de service pour la révision et les travaux d'entretien lors de l'état des lieux.

## Stores à lamelles, volets roulants et persiennes, toiles de tente

Ces éléments doivent être nettoyés.

## Cheminée

Mandater un ramoneur dans les délais afin d'effectuer le ramonage de la cheminée. Pour autant que cela soit demandé dans le bail à loyer, présenter une quittance y relative lors de l'état des lieux.



## REPARATIONS (En cas de doute, prendre contact avec la gérance)

- Les sangles de store défectueuses, les vitres fendues ou manquantes, les couvercles de lampe défectueux, les ampoules, les néons, les interrupteurs défectueux, les prises, les flexibles, etc. sont à remplacer. Les robinets qui coulent doivent être remis en état et les embouts des robinets (Neoperl) doivent être détartrés ou remplacés.
- Le remplacement des pièces défectueuses du four, du réfrigérateur, du lave-vaisselle, du compartiment poubelle, etc. est à effectuer (par exemple lumière, plaque du four, filtres).
- Les clés manquantes des portes intérieures sont à remplacer avant l'état des lieux. En cas de perte de clés d'appartement, le cylindre y compris les clés est à remplacer à la charge du locataire, pour des raisons de sécurité.
- Les autres réparations nécessaires, les rénovations et les cas d'assurances, hormis les petits entretiens convenus contractuellement, sont à annoncer à la gérance avant l'état des lieux.

## Remise en état / Suppression

- Les aménagements et les dispositifs privés, que vous avez apportés à vos propres frais sont à supprimer avant la sortie, l'état initial est à remettre. Lors d'une reprise par le prochain locataire, celui-ci est responsable pour la remise en l'état initial (**convention écrite recommandée**).
- Les clous, les chevilles et les vis doivent être enlevés et les trous correspondant doivent être rebouchés **de manière professionnelle et impeccable, veuillez faire attention à la couleur**. Les peintures murales de couleur doivent être repeintes dans la couleur initiale (le code couleur correct peut être demandé auprès de la gérance).
- Les autocollants, les films auto-adhésifs, les crochets, les papiers d'étagère et les installations propres doivent être enlevés, pour autant que ceux-ci ne soient pas expressément repris par le nouveau locataire.
- Les plantes sauvages dans les pots et sur les sols de terrasse sont à enlever (les plantations, pour autant qu'elles appartiennent au bailleur, doivent être remises soignées, les plantes mortes sont à remplacer).

### Astuces pour enlever les taches et les autocollants:

- Taches de cire → Avec du papier buvard et un fer à repasser (attention aux matières synthétiques!)
- Chewing gum → Avec de la glace dans un sac en plastique
- Détartrage → Utilisation de moyens usuels comme le vinaigre, etc.
- Autocollant → Adhésif en chauffant avec un sèche-cheveux

## DESINSCRIPTION / CHANGEMENT

Le locataire est responsable d'annoncer tout changement auprès des services suivants:

- Services industriels (électricité/gaz)
- Swisscom (téléphone)
- Contrôle des habitants (commune)
- Poste



Nous vous souhaitons un bon déménagement et restons volontiers à votre disposition en cas de questions